

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un octobre, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 14 octobre 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 14 octobre 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

**En présence des membres suivants :**

AGGOUNE Fatiha	DUBUS Philippe	FOSSOYEUX Dominique
AGGOUNE Fatah	DUCELLIER Nicolas	HANNI Vanessa
ASLANGUL Charles	FAURE Dominique	LEYDIER Gaëlle
DAUVERGNE Gilles	FAURE SOULET Jean-Paul	TIMERA Hawa
DOUSSET Didier	FEMEL Yvan	

**Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :**

<b>Madame / Monsieur</b>	<b>Représentés par Madame/Monsieur</b>
AGGOUNE Fatah <sup>1</sup>	LEYDIER Gaëlle
SEGURA Pierre	ASLANGUL Charles

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Béatrice CHOVINO, Assistante administrative – SAF94
- ✓ Monsieur François RODDE, Chef du service aménagement – Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame Laura ANTOINE, Inspectrice – Paierie Départementale
- ✓ Monsieur Julien LAUDET-HADDAD, Directeur du cabinet de Mme La Maire de Limeil-Brévannes
- ✓ Monsieur Alexis THIELLAND-, Responsable Pôle finances et fiscalités STRATORIAL

**Objet : Délibération n° 2025-22 C Admissions en non-valeur 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 42	Blancs et nuls : 0
Présents à la séance : 11	Ont voté pour : 13
Représentés : 2	Ont voté contre : 0
Votants : 13	Abstention : 0
Départs : 0	

A l'issue des débats de la délibération n° 2025-17 C, Monsieur Didier DOUSSET a quitté la séance à 12h14 et Monsieur Nicolas DUCELLIER à 12h30.

<sup>1</sup> Monsieur Fatah AGGOUNE a quitté la séance à 12h00 et a donné pouvoir à Madame Gaëlle LEYDIER à partir de la délibération 2025-18 C.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE  
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
(SAF 94)

DELIBERATION n° 2025-22 C  
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 4 du 21 octobre 2025

**Objet : Admissions en non-valeur 2025**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article 1617-24 relatif à l'autorisation des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n° 2025-9 C du 20 mars 2025,

Vu le budget supplémentaire adopté par délibération n° 2025-15 C du 21 octobre 2025,

Vu les propositions d'admissions en non valeurs transmises par Monsieur le Payeur Départemental,

Vu le rapport n° 2025-22 C de Monsieur le Président,

**Le Comite Syndical, après avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1er :** Que les 38 titres de recettes des exercices 2018 et 2021 mentionnés dans le rapport annexé à la présente délibération font l'objet pour chacun d'eux d'une admission en non-valeur pour un montant total de 19 294,99 €.

**Article 2 :** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Le Président du SAF94

Charles ASLANGUL

